

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 001-9086/20/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) Provence Alpes Côte d'Azur - Approbation d'une convention MET 20/16986/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisé autour de totems emblématiques tels que The Camp ou encore la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnelles pour la Métropole.

L'innovation technologique, en particulier dans le domaine digital, est un enjeu majeur du développement des entreprises et des territoires et participe au renforcement de leur compétitivité et de leur attractivité.

Le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas est l'événement de référence mondial dans ce domaine. Il a rassemblé en 2020, plus de 4 400 exposants issus de 150 pays présentant plus de 20 000 nouveaux produits et 170 000 visiteurs. A cette occasion près de 300 start-ups françaises avaient fait le déplacement à Las Vegas.

Cet événement est aujourd'hui devenu incontournable pour les entreprises qui souhaitent faire connaître, diffuser et vendre leurs solutions innovantes au niveau international. Cet événement est l'occasion pour

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

elles de nouer concrètement des relations à l'international, développer des réseaux et rencontrer des clients, financeurs et partenaires.

En 2021, compte tenu du contexte de crise sanitaire et des préoccupations sanitaires mondiales croissantes concernant la propagation du COVID-19, les organisateurs (CTA) ont décidé d'opter pour une nouvelle formule entièrement numérique, avec un CES 2021 All-Digital Experience.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) Provence Alpes Côte d'Azur souhaite organiser une opération globale, totalement digitalisée, d'accompagnement des startups et des entreprises dites « THIRD » régionales, notamment celles du territoire de la Métropole, pour participer à la prochaine édition du CES qui se tiendra du 11 au 14 janvier 2020 et sera suivie de 30 jours de plateforme networking.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une opération d'envergure régionale animée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en coordination avec les autres acteurs économiques régionaux, et ce pour toutes les entreprises de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui seront sélectionnées.

Un espace digital national French Tech et une bannière régionale regrouperont les entreprises régionales sous un espace spécifique et distinctif (sous réserve de la validation du CTA - Consumer Technology Association).

Un programme d'évènements (kick-off et débriefing), ainsi qu'une communication adaptée seront aussi proposés aux entreprises en amont et pendant le salon.

La CCIR propose 2 offres aux entreprises, START-UP et THIRD, déployées en partenariat avec l'agence de développement économique de la région sud, RisingSUD :

- L'offre START-UP, traditionnelle pour les start-ups sélectionnées pour la 1ère ou 2e fois, comprend :
  - ✓ Une phase en amont : après une prospection effectuée pour recueillir les candidatures des entreprises du territoire de la Métropole, participation au comité de présélection pour le CES en visio pour avis,
  - ✓ Un accès à la plateforme CES2021 all-digital,
  - ✓ Un coaching national opéré par Business France
  - ✓ Un coaching régional spécifique portant sur une réflexion et la rédaction de la proposition de valeur de la solution/produit de chaque start-up pour finalisation d'un deck commercial,
  - ✓ Une phase de qualification du projet de la Start-up avec analyse de son besoin spécifique et son projet à l'export avec et par son Conseiller International Team France Export pour l'organisation de 2 rendez-vous business en visio,
  - ✓ Une phase d'accompagnement avant et pendant la durée de l'évènement au travers de son Conseiller Team France Export,
  - ✓ Une phase « post évènement » : Identification des actions à mettre en œuvre post-évènement et suivi des contacts de prospection... avec son Conseiller Team France Export.
- L'offre THIRD, pour les entreprises les plus matures (3<sup>e</sup> participation) souhaitant néanmoins pouvoir bénéficier de l'exposition médiatique offerte par le CES, comprend :
  - ✓ Une phase en amont : après une prospection effectuée pour recueillir les candidatures des entreprises du territoire de la Métropole, participation au comité de présélection pour le CES en visio pour avis,
  - ✓ Un accès à la plateforme CES2021 all-digital,
  - ✓ Un coaching national opéré par Business France (Industrialisation, RP, Distribution, Brevets, Marques, Pitch online, Marchés | Intervenant : Olivier Ezratty),
  - ✓ Une phase de qualification du projet de la Start-up avec analyse de son besoin spécifique et son projet à l'export avec et par son Conseiller International Team France Export pour l'organisation de 3 rendez-vous business en visio,
  - ✓ Une phase d'accompagnement avant et pendant la durée de l'évènement au travers de son Conseiller Team France Export,

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

- ✓ Une phase « post évènement » : Identification des actions à mettre en œuvre post-évènement et suivi des contacts de prospection... avec son Conseiller Team France Export

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur envisage d'accompagner au CES2021 All-Digital Experience, 13 entreprises du territoire métropolitain (9 start-ups et 4 entreprises qui bénéficieraient de l'offre « Third ») et a donc sollicité la Métropole pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021.

Le budget de l'action représente un montant de 186 940€.

Il est proposé d'accorder une subvention de 18 390 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°NH 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale qui consiste en l'organisation d'une opération globale, digitalisée, d'accompagnement de startups régionales, et notamment de celles du territoire de la Métropole, pour participer à l'édition CES 2021-all digital.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de 18 390 euros au titre de l'exercice 2021.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs, ci-annexée, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous-politique B330 - nature 657381 - fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Fonds européens  
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN